

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 213-2019
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2019.RRGR.261

Déposée le : 02.09.2019

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schilt (Utziggen, UDC) (porte-parole)

Abplanalp (Brienzwiler, UDC)
Wandfluh (Kandergrund, UDC)

Cosignataires : 5

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 09.09.2019

N° d'ACE : 42/2020 du 22 janvier 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : –



Dans le canton, le potentiel énergétique naturel est trop sous-estimé

Il est prouvé que la forêt bernoise est insuffisamment utilisée aujourd'hui. Le potentiel énergétique du bois est nettement sous-exploité. Le débat climatique dénonce la hausse constante des émissions de CO₂.

C'est justement dans le cadre de cette discussion que nous nous plaçons. Nous avons la solution sous notre nez, à savoir notre forêt bernoise, que nous valorisons et exploitons bien trop peu. Le bois local ne produit presque pas d'« énergie grise ». Le bois est l'« or de notre canton » mais aussi celui de la Suisse. Dans le domaine du bois d'énergie, en particulier, nous sommes dans un état léthargique – il n'y a pas d'autre mot. D'après des spécialistes, nous pourrions abattre deux fois plus de bois sans surexploiter les forêts, cela doperait même la croissance du volume de bois, et les forêts seraient en meilleure santé. A l'heure actuelle, les forêts bernoises comptent des quantités astronomiques de mètres cubes de bois d'énergie inutilisés, en proie à la décomposition. Et voilà comment, sans que le bois n'ait produit de chaleur ou d'électricité, il relâche du CO₂, extrêmement nocif, dans l'environnement ! D'après des études spécialisées, brûler du bois sec n'émet pas de CO₂. Le canton ou le Conseil-exécutif doit veiller à ce que l'urgence de la question soit reconnue et donner la priorité absolue à notre bois précieux comme

source d'énergie. Nos forêts doivent de nouveau pouvoir être utilisées par leurs propriétaires de sorte qu'ils rentrent dans leurs frais et qu'ils contribuent au respect de l'environnement. Le potentiel est considérable. Le canton de Berne doit jouer ici un rôle précurseur.

Mettons en place des éléments de pilotage efficaces et adaptés pour accorder au bois toute la valeur qu'il mérite. Par nos questions, nous souhaitons obtenir une vue d'ensemble et dresser « un état des lieux » politique en ce qui concerne l'énergie du bois. « Priorité au bois ! »

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle place le bois d'énergie occupera-t-il dans la réalisation des objectifs de la stratégie énergétique 2030 ?
2. Pour quelle raison la subvention versée pour les réseaux de distribution de chaleur (transfert thermique par an) est-elle passée de 150 à 40 francs par mégawattheure (MWh) ?
3. Quelle est la stratégie du Conseil-exécutif pour mieux tirer parti des gisements de bois d'énergie dans le canton, en particulier dans le contexte de réduction des émissions de CO₂ ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de la répartition, en pourcentage, des agents énergétiques utilisés pour produire de la chaleur dans le canton (mazout, gaz, bois, pompes à chaleurs et récupération de la chaleur, etc.) ?
5. Le Conseil-exécutif prévoit-il de mettre un place un nouveau système d'incitation plus efficace pour favoriser l'utilisation du bois d'énergie dans la production de chaleur, en particulier avec les chaudières à copeaux de bois ou à pellets, et d'électricité ?
6. D'après le Conseil-exécutif, à quoi notre composition d'électricité (mix d'électricité) doit-elle ressembler en 2030 ?
7. En 2017, le Grand Conseil a adopté une intervention qui demandait à ce que le bois utilisé sur les chantiers provienne dans la mesure du possible du canton de Berne : a-t-elle été mise en œuvre ?
8. D'après le Conseil-exécutif (2017), environ 50 000 m³ de bois rond et environ 18 000 m³ de produits en bois (comme le bois lamellé-collé, le bois contreplaqué et le bois lamellé) doivent être utilisés. Qu'en est-il cependant si l'on ajoute la part de bois d'énergie ; l'objectif est-il atteint avec le bois débité ?
9. Le Conseil-exécutif envisage-t-il d'adapter la loi cantonale afin de mettre clairement en avant les quantités considérables de bois d'énergie (ex : faciliter la pratique en matière d'autorisation pour les centrales de chauffage dans les zones rurales) ?
10. Compte tenu de nos ressources en bois considérables, le Conseil-exécutif ne pourrait-il pas s'imaginer placer le bois comme première source d'énergie avec l'hydraulique ?
11. Le Conseil-exécutif voit-il le bois d'énergie comme un important atout pour l'indépendance énergétique du canton, en particulier maintenant que la centrale nucléaire de Mühleberg s'arrête ?

12. De quelle manière le Conseil-exécutif soutient-il la recherche pour accroître le coefficient de performance du bois d'énergie pour ce qui est de la production de chaleur et d'énergie ?

Motivation de l'urgence : Il est prouvé que la forêt bernoise est insuffisamment utilisée aujourd'hui. Le potentiel énergétique du bois n'est décidément pas mis à profit. Le débat climatique dénonce la hausse constante des émissions de CO₂.

Réponse du Conseil-exécutif

D'après la statistique suisse du bois-énergie 2018, le canton de Berne joue déjà un rôle pionnier en matière d'exploitation du bois d'énergie. Il est vrai néanmoins que le potentiel n'est pas encore épuisé. Le Conseil-exécutif suppose que cette exploitation pourrait être durablement multipliée par 1,5. Il convient d'épuiser de manière efficace et durable le modeste potentiel résiduel. Le rendement d'une installation de combustion alimentée au bois est bien supérieur si, outre la chaleur exploitée, de l'électricité est produite au moyen d'une installation dite de couplage chaleur-force. En revanche, la simple production d'électricité est contraire à la loi cantonale sur l'énergie qui prescrit la récupération des rejets thermiques. Le processus de décomposition du bois est toujours neutre en termes d'émissions de CO₂, contrairement à sa transformation et à son transport. Le bois d'énergie devrait être autant que possible utilisé dans sa région de provenance afin d'en réduire autant que possible le transport. La relève de Mühleberg devrait être assurée par une production d'électricité adéquate et non par de l'énergie en ruban. Le Conseil-exécutif plaide pour une exploitation la plus complète et la plus durable possible du potentiel du bois d'énergie.

1. La part du bois d'énergie dans la composition actuelle du mix énergétique du canton de Berne est d'environ 6 %, un volume nettement supérieur à la moyenne suisse de 4 %. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'une augmentation à 9 % dans le cadre d'une exploitation durable des forêts est possible.
2. La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ (KliK) soutient les réseaux de chaleur à distance utilisant des énergies renouvelables avec des subventions d'encouragement conséquentes. Le canton peut utiliser plus efficacement les subventions disponibles sans concurrencer KliK. Les subventions ont été réévaluées à la baisse afin que les personnes intéressées sollicitent systématiquement KliK en premier lieu.
3. L'utilisation du potentiel du bois d'énergie fait partie intégrante de la stratégie énergétique 2035, dont la mise en œuvre passe par la planification énergétique et l'encouragement. L'utilisation de l'énergie adaptée aux conditions locales constitue un point central de la planification énergétique, à concrétiser dans les plans directeurs de l'énergie. La loi cantonale sur l'énergie (LCEn) « impose aux communes désignées comme importantes au plan énergétique dans le plan directeur cantonal d'élaborer un plan directeur communal de l'énergie dans un délai de dix ans.
4. Les données énergétiques des bâtiments cantonaux sont relevées tous les deux ans. L'enquête 2018 est encore en cours. En 2016, la répartition des sources d'énergie était la suivante : mazout 55 %, gaz 17 %, électricité 7 %, bois 11 %, pompes à chaleur 8 %, chauffage à distance 2 %.

5. Le module F du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC), qui a fait partie de la révision de la loi sur l'énergie, aurait justement pu combler cette lacune. Il était prévu dans le module standard 2 pour la production principale de chaleur que les installations de chauffage alimentées au bois remplaceraient les chauffages alimentés par des énergies fossiles.
6. Les objectifs prescrits correspondent à la stratégie énergétique cantonale 2035. Les objectifs sectoriels de référence sont : une production de chaleur issue à 70 % d'énergies renouvelables, une production d'électricité issue à 80 % d'énergies renouvelables, ainsi qu'une diminution de 20 % du besoin en chaleur en termes d'utilisation de l'énergie.
7. L'Office des immeubles et des constructions (OIC) étudie chaque fois les possibilités de recourir à des produits régionaux tels que le bois, le béton, etc. dans les projets de construction cantonaux.
8. L'utilisation du bois de tout type a certes reculé de 26 % en moyenne durant la période 2015 à 2018 en comparaison avec 2007. En revanche, la part du bois d'énergie est montée de 23 à 32 % dans le même temps. En chiffres absolus, la quantité de bois d'énergie a grimpé de 4 %¹.
9. Le Conseil-exécutif a recommandé d'adopter sous forme de postulat la motion du même nom qui incite à étudier les mesures envisageables.
10. Avec un potentiel limité de 9 % au maximum dans le mix énergétique du canton, le bois se situe au même niveau que l'énergie éolienne et se positionne dans le meilleur des cas en troisième place après l'énergie hydraulique. L'énergie photovoltaïque recèle quant à elle le plus grand potentiel et se positionne ainsi à la deuxième place après l'énergie hydraulique.
11. Le Conseil-exécutif considère le bois d'énergie comme une source importante pour l'approvisionnement futur en énergies renouvelables. La stratégie énergétique n'a pas pour objet l'indépendance électrique, autrement appelée autarcie. La production d'électricité générée par la combustion du bois est notable en termes d'efficacité et est encouragée comme il se doit. La part du bois d'énergie dans le mix énergétique présente par contre un potentiel de l'ordre de seulement quelques pour cents.
12. Le canton promeut le développement de ce secteur en encourageant depuis des années l'utilisation d'installations de chauffage alimentées au bois et en subventionnant sa propre haute école.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ OFS – Statistique forestière suisse 2018